

FORUM
N°1

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

Quelles attentes à l'égard de la communauté juridique ?

MERCREDI 31 MAI 2017 > DE 9H À 13H

Cour de cassation, Grand'chambre

Entrée par le 5 Quai de l'Horloge 75001 Paris

SECTION
CLIMAT,
RESSOURCES
NATURELLES
& ÉNERGIE



SOCIÉTÉ
DE LÉGISLATION
COMPARÉE

FORUM
N°1

SECTION
CLIMAT,
RESSOURCES
NATURELLES
& ÉNERGIE

LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD DE PARIS SUR LE CLIMAT

Quelles attentes à l'égard de la communauté juridique ?

La section «**Climat, Ressources naturelles & Énergie**» de la Société de législation comparée accueillera le mercredi 31 mai 2017 à la Cour de cassation un forum réunissant différents représentants de la communauté juridique française et étrangère autour d'acteurs publics et privés sur la question de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le Climat et des attentes à l'égard de la communauté juridique. Centré autour de deux panels de haut niveau, ce forum aura pour finalité d'évoquer le rôle de la communauté juridique pour respecter les objectifs climatiques de moins de 2°C et les actions à mettre en œuvre pour favoriser une plus grande coordination avec les autres acteurs.

L'Accord de Paris sur le Climat est entré en vigueur le 4 novembre 2016, moins d'un an après son adoption le 12 décembre 2015 à Paris à l'issue de la COP21, la 21^e conférence des parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La France a joué un rôle essentiel dans la mobilisation de la communauté internationale pour aboutir à la ratification de cet accord universel et l'ensemble de la communauté juridique s'est mobilisée à cette occasion. Les objectifs de l'accord ne pourront être atteints que si cette mobilisation se maintient. Ce forum est destiné à réunir l'ensemble des acteurs de la communauté juridique française pour faire état de ce qui a été mis en place et des actions qu'il reste à mener, dans une perspective de comparaison avec les efforts déployés par la communauté juridique dans d'autres pays. Dans un souci de dialogue entre juristes, scientifiques, industriels, politiques et membres de la société civile, l'objectif de ce forum est d'envisager de nouveaux axes de réflexion et de recherche ainsi que de nouvelles actions conjointes à mettre en œuvre afin de permettre à la France de satisfaire à ses engagements nationaux et de faire en sorte qu'elle contribue de façon exemplaire à la lutte contre le réchauffement climatique.

INFORMATIONS

M^{me} Stéphanie Reiche-de Vigan,
Présidente de la Section, chercheur
associé en droit international
et comparé

INSCRIPTIONS

Inscription **avant le 27 mai**
auprès d'Emmanuelle Bouvier,
Secrétaire générale adjointe de la SLC
emmanuelle.bouvier@legiscompare.com

Pour toutes informations
concernant le programme
du forum, merci de consulter
la page web de la section
www.legiscompare.fr